



RÈGLEMENT 2016

POLE BENDING

SOMMAIRE

ADHESION NBHA France	3
NBHA PONEY	4
QUELS SONT LES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR PARTICIPER AUX CONCOURS	4
APPROBATION DES CONCOURS	5
REGLEMENT DES COMPETITIONS	6
CATEGORIES	7
CALCUL DES POINTS DU CHAMPIONNAT NBHA OF France.....	8
DEUXIEME DEPART	8
PENALITES / DISQUALIFICATIONS / OBLIGATIONS	9
RECOURS	10
PRIMES	10
CODE VESTIMENTAIRE.....	10
CONTESTATIONS & RECLAMATIONS	10
PATTERN.....	11
COMPOSITION DU BUREAU NBHA	11

ADHESION NBHA France

L'adhésion et la participation à la NBHA of France sont un privilège et non un droit. Tout comportement préjudiciable envers notre association ne sera pas toléré. La violation des dispositions suivantes peut soumettre un membre à sa disqualification des événements NBHA, sa perte de points, sa suspension, sa radiation ou son non renouvellement à l'Association.

Toute adhésion ou renouvellement d'adhésion à la NBHA of France est soumise à l'approbation du bureau de la NBHA of France qui peut refuser l'adhésion ou le renouvellement.

L'adhésion sympathisante est un don à l'association NBHA of France pour développer le pôle bending et ne donne droit en aucune manière à intervenir sur la gestion de la NBHA of France.

Seule la NBHA of France, filiale de la NBHA USA, peut utiliser le nom NBHA sur le territoire Français.

Chaque cavalier doit impérativement, être adhérent à jour de sa cotisation à la NBHA of France et posséder un permis de compétition, soit :

- une licence FFE 5^{ème} catégorie
- une licence AFEW
- une attestation d'assurance

Tout cavalier ne remplissant pas ces critères ne pourra pas prendre le départ sur une compétition NBHA.

NBHA PONEY

Catégories :

- A maximum 1m07
- B plus de 1m07 à 1m30
- C plus de 1m30 à 1m40
- D plus de 1m40 à 1m48

Le port de la bombe ou du casque est obligatoire.
Tenue western préconisée et selle western souhaitée.

Nombre de concours pour participer à la finale : **3 concours**

QUELS SONT LES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR PARTICIPER AUX CONCOURS ?

Pour le cavalier :

- ❑ **Adhésion NBHA of France** de l'année en cours.
- ❑ **Licence de compétition** de l'année en cours.

Pour le cheval :

- ❑ **Carnet SIRE validé** du cheval (Haras Nationaux)
- ❑ **Documents sanitaires** à jour et pouvant être demandés sur le lieu du concours par les organisateurs.

APPROBATION DES CONCOURS

1. Aucun point NBHA ne sera attribué dans un concours non approuvé.
2. La NBHA of France se réserve le droit de refuser l'approbation d'une date ou d'un concours au cas où cela irait à l'encontre des intérêts de l'association ou de ses membres.
3. Pour être approuvé, un concours doit apporter à tous les membres NBHA, sans considération d'âge ou de sexe, l'opportunité de concourir pour l'acquisition de points NBHA.
4. Tous les concours approuvés doivent utiliser un système de **chronométrage électronique** conforme aux règlements de la NBHA of France ou 2 chronos manuels en cas de défaillance.
5. L'organisateur d'un concours doit expédier les résultats de toutes les épreuves au secrétariat de la NBHA of France. **Au-delà de 3 semaines après la compétition, les résultats ne seront pas pris en compte.**

REGLEMENT DES COMPETITIONS

1. L'organisateur doit être vigilant et son rôle est de s'assurer que le cavalier possède bien un permis de compétition et qu'il est à jour de sa cotisation NBHA (se rapprocher du secrétariat). Sans permis de compétition (ou d'assurance) il est interdit au cavalier de prendre le départ sur un concours approuvé NBHA.
2. Toutes demandes d'adhésion à la NBHA of France doivent parvenir par courrier au secrétariat de la NBHA of France.
3. La, ou les, portes de départ doivent être les mêmes durant toute l'épreuve.
4. La ligne de départ/arrivée et la position des piquets sont déterminés une fois pour toute la durée de l'épreuve.
5. La qualité du sol de l'arène doit conserver la même consistance tout au long de l'épreuve.
6. Une course de pole bending NBHA est une épreuve chronométrée en slalom sur une ligne de 6 piquets. Un poney / cheval peut débiter à gauche ou à droite du premier piquet et poursuivre le parcours en alternant les virages gauche et droite. Il doit exécuter le parcours le plus rapidement possible.
7. Les concurrents qui ne respectent pas le tracé du circuit sont disqualifiés.
8. Lorsqu'un concurrent renverse un piquet sur le 1^{er} ou le 2^{ème} go, son score est nul. Toutefois, un cavalier qui a renversé un piquet lors du 1^{er} run, peut, s'il le souhaite, prendre le départ du 2^{ème} run, pour le sport, mais il ne sera pas classé.
9. Toucher un piquet, même pour l'empêcher de tomber, est autorisé et n'entraîne aucune pénalité. Un concurrent se verra également attribuer un score nul si son cheval ou lui-même chute de manière à rompre le tracé, ou si le cavalier est désarçonné.
10. Si pendant l'épreuve, un piquet est déplacé hors de ses marques, il doit être remis en place avant le départ du concurrent suivant.
11. Un concurrent peut monter n'importe quel cheval, sans considération de propriété.
12. Ne peuvent être engagés dans une épreuve NBHA of France que les chevaux de quatre ans et plus, munis d'un carnet sire validé, à jour de leurs vaccins. Les chevaux participant à une course de pole bending NBHA of France peuvent être de n'importe quelle race.
13. Les engagements doivent parvenir à l'organisateur du concours à la date limite, précisée sur la feuille d'engagement, cachet de la poste faisant foi.
14. Pour être qualifié à la finale du Championnat NBHA, il faut avoir participé à un minimum de 3 épreuves qualificatives approuvées par la NBHA of France.

CATEGORIES

1. Les catégories ci-dessous peuvent figurer dans chaque compétition :

- Poney
- Youth (18 ans et moins au 1er janvier)
- Open (tout âge)

2. Tous les concours approuvés par la NBHA of France peuvent proposer ces catégories. Chaque catégorie doit comporter 3 divisions, sauf pour la classe Poney.

3. C'est son âge en début d'année de compétition NBHA of France qui détermine pour l'année l'âge d'un compétiteur en Youth. (Ex : si un cavalier a 17 ans le 1^{er} janvier et 18 ans le 2 janvier, il pourra concourir en Youth).

CALCUL DES POINTS DU CHAMPIONNAT NBHA OF France

Les divisions sont déterminées par tranche de 2 secondes, non par ordre d'arrivée. Dans les catégories Youth et Open, le temps le plus rapide réalisé par un concurrent dans les deux "run" déterminera les tranches de deux secondes comme suit :

- 1^{ère} Division : meilleurs temps cumulé des deux "run" plus ceux qui se placent dans cette division.
- 2^{ème} Division : meilleur temps cumulé des deux "run" plus deux secondes et ceux qui se placent dans cette division.
- 3^{ème} Division : meilleur temps cumulé des deux "run" plus quatre secondes et ceux qui se placent dans cette division.

Exemple :

Pole Bending :

1^{ère} Division : 42'40

2^{ème} Division : 44'40

3^{ème} Division : 46'40

Les compétiteurs peuvent s'engager dans plus d'une catégorie. Par exemple, les concurrents de la catégorie Youth peuvent également s'engager dans la catégorie Open.

Les compétiteurs peuvent monter dans chaque catégorie autant de chevaux qu'ils désirent. Pour participer à la finale, le cavalier doit avoir ses points.

Le même cheval peut être monté 2 fois dans la même catégorie.

DEUXIEME DEPART

Un deuxième départ est accordé lorsque le chronomètre n'a pas fonctionné correctement ou si les piquets ne se trouvaient pas parfaitement à leur place. Aucune pénalité antérieure ne sera appliquée au deuxième départ.

PENALITES / DISQUALIFICATIONS / OBLIGATIONS

Chacune des actions suivantes peut engendrer une suspension de la NBHA of France et/ou une perte de points NBHA of France pour un ou plusieurs concours, ou la disqualification pour un ou plusieurs concours pendant l'année de compétition.

1. User de propos abusifs ou tenter de menacer, suborner, soudoyer ou harceler un officiel ou un membre du bureau NBHA of France.
2. Déplacer ou essayer de modifier les repères.
3. Faire usage frauduleux de l'électronique et/ou d'un dispositif de commandes à distance pour influencer, falsifier ou modifier le résultat d'une course.
4. User de violence sur un cheval, de quelque façon que ce soit.
5. Concourir alors que l'on est sous l'effet de drogue ou d'alcool.
6. La mauvaise identification d'un cheval dans une épreuve NBHA of France entraîne la disqualification du concurrent.
7. Toute conduite estimée par un officiel ou le président de la NBHA of France comme n'allant pas dans l'intérêt de la NBHA of France et de ses membres.
8. Les crampons (pointes de tungstène ...), l'usage de toutes sortes de cravache, rênes comprises sont strictement interdits sous peine de disqualification.
9. Le juge de paddock pourra disqualifier tout cavalier dont le cheval présentera des marques de blessures tant à la commissure des lèvres qu'aux flancs.
10. Il est interdit de s'attacher par n'importe quel moyen à son cheval, de se scotcher les jambes ou les pieds dans les étriers, de se scratcher sur sa selle
11. Tout membre de la NBHA of France ayant un comportement vulgaire ou agressif envers les bénévoles, membres du bureau, tenant des propos et/ou divulguant des écrits à l'encontre de la NBHA of France se verront radier de la NBHA of France.
12. Contrôle anti-dopage : En cas de test positif le cavalier doit rendre son titre et / ou sa prime. Il écope d'un an de suspension de la NBHA et de la FFE.
13. Aucune dérogation ne sera acceptée pour qu'un cavalier puisse faire ses 2 « Go » le même jour si le règlement stipule que la finale se fera sur deux jours
14. Le protège dos est obligatoire pour les cavaliers de moins de 14 ans. De 14 ans à 18 ans une décharge sera demandée à chaque parent.

Cette liste est non exhaustive

RECOURS

Un membre coupable d'infraction au règlement ou qui a été suspendu, disqualifié, ou privé de ses points (voir Pénalités et/ou disqualifications) peut interjeter appel auprès du bureau de la NBHA of France. Le lieu et la date pour rencontrer le bureau est déterminé par le président de la NBHA of France. Les décisions du bureau sont définitives et sans appel.

PRIMES

100 % des engagements sont reversés aux cavaliers et dans toutes les catégories sauf pour la catégorie Poney. Il n'y a pas de règle. C'est selon le nombre d'engagés. Le but est de récompenser le maximum de cavaliers.

Poney : bonbons, lots ou autres

Youth : répartition de leurs engagements sur la 1^{ère} Division et pouvant aller sur la 2^{ème} Division

Open : répartition de leurs engagements de la façon suivante :

50 % sur la 1^{ère} Division, 30 % sur la 2^{ème} Division et 20 % sur la 3^{ème} Division.

A l'intérieur de chaque Division : tout est en fonction du nombre de cavaliers classés et du montant de la prime à reverser. La prime peut aller jusqu'au 5^{ème} cavalier ou plus.

CODE VESTIMENTAIRE

Afin de valoriser l'image de notre sport, la NBHA of France encourage l'usage de la tenue western correcte pour participer aux épreuves qu'elle approuve. Cette tenue comprend une chemise western à manches longues, un chapeau et des bottes de cow-boy. Les manches de la chemise doivent être baissées et boutonnées. Les pans de la chemise doivent être rentrés dans le pantalon. Les concurrents se verront assignés une amende de 15 Euros pour la perte de leur chapeau durant une course. Les membres qui n'acquitteront pas cette amende seront exclus des concours approuvés NBHA of France jusqu'à ce que leur amende soit entièrement payée. Tous différends au sujet du code vestimentaire et des amendes seront sous l'arbitrage de l'organisation du concours. Les décisions du directeur du concours seront définitives et irrévocables. Dans un souci de sécurité, les concurrents sont invités à revêtir des tenues appropriées à la pratique du cheval.

Le protège dos est obligatoire pour les cavaliers de moins de 14 ans. De 14 ans à 18 ans une décharge sera demandée à chaque parent.

CONTESTATIONS & RECLAMATIONS

Toute personne qui pense être en présence d'une violation ou d'une infraction au règlement, ou qui pense qu'une action ou une conduite délictueuse s'est produite au cours d'une manifestation NBHA of France, peut le signaler sur le lieu du concours, directement auprès de l'organisateur, preuves à l'appui, ou adresser une contestation écrite au secrétariat de la NBHA of France.

Chaque cavalier a le droit de poser des questions, de contester une décision.

Par respect pour l'organisateur, le cavalier attendra la fin de la compétition pour en discuter.

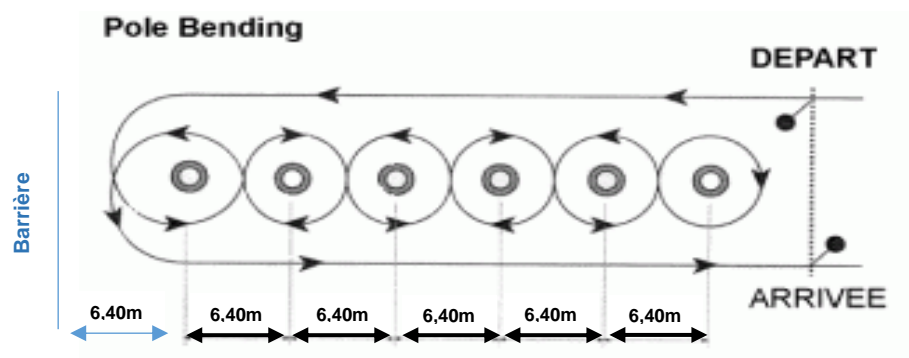
Pendant le déroulement des épreuves les cavaliers et les accompagnateurs sont priés de s'abstenir de tous commentaires désobligeants envers l'organisation.

PATTERN

Le pattern utilisé dans un concours NBHA of France doit répondre aux conditions suivantes :

La course se fait autour des 6 piquets distants de 6,40 m, le premier devant être placé à 6,40 m de la ligne de départ. Les piquets doivent mesurer entre 1,60 m et 1,80 m de hauteur et leur base doit présenter une dimension maximale de 38 cm. Les mesures s'effectuent depuis le point central.

Ce pattern n'est pas obligatoire dans les concours nationaux approuvés par la NBHA of France. Les organisateurs de concours utiliseront les dimensions de pattern qui conviendront le mieux aux possibilités de leurs arènes tant qu'elles se conforment aux distances minima.



"Le règlement de la NBHA of France est susceptible, à tout moment, de modifications lorsque celles-ci sont considérées comme servant au mieux les intérêts de la NBHA of France et de ses membres. Toutes les éventualités non abordées dans ce règlement sont sous la responsabilité du président de la NBHA of France.

COMPOSITION DU BUREAU NBHA

Président d'honneur : Adamo WALTI
Présidente : Sophie ELINGUEL
Secrétaire : Nadine ELINGUEL
Trésorier : Charles BERDON

Adresse du secrétariat :
4, rue de la Poste – 60141 Boursonne
Adresse mail : nadineelinguel@aol.com
Tel. : 06 11 53 66 41 / 06 19 82 58 01